

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, LE 1^{ER} OCTOBRE A 19H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS A LA SALLE DES FETES (COVID 19 - art 9 de l'ordonnance N° 2020-562 du 13 mai 2020) SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L 2122-7 ET L 2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Gérard MICHAUT, Isabelle ROGIER, Sébastien JOLLET, Jean-Philippe MICHAUT, Patricia SIMARD, Brigitte GUERET, Frédéric NOLET, Christophe HERNANDEZ, Alain LE ROY, Aurélien LUSIGNY, Leslie CHEMIN, Mélanie PROTAT, Marianne RABATÉ-NANNI

Absente excusée (arrivée en cours de séance) : Catherine BOULOGNE qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER

Absente : Michèle HERVÉ-BARRE

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant que trois points devraient être ajoutés à l'ordre du jour. Il demande donc l'accord préalable au CM. Tous les membres présents acceptent.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CHASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail conclu entre la société de Chasse, représentée par Norbert GIRARD et la commune de Michery arrive à échéance.

Un nouveau bail a été signé, le loyer annuel de 550€ reste inchangé. Seul changement : la participation de la société de chasse à l'impôt foncier comme stipulé dans le bail mais qui n'avait jamais été répercutée jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

VERSEMENT SUBVENTION ASEAMAS (Association des Secrétaires et Employés Administratifs des Mairies de l'Arrondissement de Sens)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 100€ sera versée à l'ASEAMAS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

DEVIS POUR VERIFICATION DU DEBIT DES POTEAUX INCENDIE

Point non traité, reporté au prochain CM

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE SERBONNES

Monsieur le Maire nous informe que la convention ayant pour but de fixer les conditions de la participation à l'encadrement d'activités nautiques dans le cadre scolaire à la piscine de Serbonnes, mis à disposition de la CCYN nécessite la signature d'un avenant.

La participation financière de « l'utilisateur » est facturée 4.50€ par entrée pour la saison 2019/2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE LUXEL POUR FAIRE DES RELEVES TOPOGRAPHIQUES SUR LES PARCELLES COMMUNALES DU TARTRE BLANC

Etude sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Lors de notre campagne, nous avons envisagé une installation de panneaux photovoltaïques sur les carrières. Vu le coût exorbitant d'une telle installation, nous nous sommes tournés vers la société LUXEL, qui propose de louer le terrain des carrières (environ 5 hectares), prenant toutes les infrastructures d'installation et de réalisation à sa charge pour un montant estimé à 4 millions d'euros (phase d'étude entre 3 et 5 ans).

La Délibération en question porte sur le fait d'autoriser la société LUXEL à pénétrer sur le terrain pour faire les mesures et études nécessaires avant de nous donner leur avis sur la faisabilité du projet.

Certains conseillers considèrent que le montant de la location proposé par LUXEL est trop faible (4000 € l'hectare par an) comparé au revenu annuel d'électricité produite et souhaiteraient rediscuter le prix de la location.

Ce projet, s'il se réalise, aurait une durée de vie prévue d'un minimum de 25 ans.

Après avis, le CM souhaite prendre plus de temps à la réflexion et repousse la décision de mise à disposition à une réunion ultérieure.

ATD 89 : SIGNATURE CONVENTION DEVIS

Le Maire présente la convention d'assistance technique, Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de la sortie des écoles (carrefour rue de l'Eglise RD 222 / rue Charles De Gaulle RD 323).

Le montant des honoraires s'élève à 650€HT soit 780€TTC.

Des honoraires de 162.50€HT soit 195€TTC pourront également être facturés pour participation à une réunion supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

LOCATION D'UNE PARTIE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des locaux techniques va être sous-louée à SERINITE SAP de Serbonnes pour stocker du matériel paysager. Le loyer mensuel s'élèvera à 170€.

Il reste 80m² à louer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Maire informe le CM qu'il a dû procéder à l'achat de matériel pour les caméras gibier (cartes mémoire, câble...), mais ne pouvant payer en mandat administratif, il a dû avancer la somme de 53.95€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

CCYN : La commune de Michery n'a qu'un seul représentant au niveau du conseil communautaire de la communauté de communes ; c'est pourquoi le conseil municipal a souhaité présenter plusieurs personnes pour participer aux différentes commissions mais à ce jour nous déplorons que les noms des représentants ne soient pas encore entérinés.

FINANCES : Monsieur CAZENAVE, le percepteur, doit nous envoyer la semaine prochaine sa synthèse sur l'audit financier réalisé à notre demande.

La commune a été mise en réseau d'alerte financière en 2019 du fait de son fort taux d'endettement, ce qui implique qu'aucune subvention ne pourra être perçue pour les travaux prévus.

Jeudi 8 octobre à 16h30 : convocation à la Sous-Préfecture à ce sujet.

Pour ce rendez-vous, un bilan sur tout ce qui a été fait auparavant et les économies déjà effectuées et encore à faire sera dressé. Beaucoup de changements doivent être opérés : tous les contrats (entretien, téléphonie...) ont été étudiés avec sérieux, beaucoup de changements ont déjà été initiés tant sur l'organisation du temps de travail que sur l'achat des produits ménagers et d'entretien. Monsieur le Maire félicite le personnel pour ces changements, pas toujours simples à accepter car modifiant l'existant.

SDIS : le coût du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) représente 100€ par habitant dans l'Yonne donc 60€ sont pris en charge par la commune. Ce montant semble très important et il serait donc souhaitable de trouver des mesures d'économie sans nuire pour autant au service

AGENDA : une réunion publique aura lieu le **Vendredi 30 octobre à 19h**, pour tenir informés les administrés de l'audit du percepteur et du rendez-vous en Sous-Préfecture.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Journée du Patrimoine : franc succès, très intéressant. Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont œuvré à cette réussite, à titre individuel ou par l'intermédiaire d'associations
- Dépose de terre entre les contreforts de l'église
- Reprise du mur sud de l'église
- Rythme maintenu pour le nettoyage 1 rue par semaine
- Remplacement ballon d'eau chaude de la Salle des Fêtes (l'ancien sera nettoyé et installé à la garderie car il a une plus grande capacité)
- Pose panneau de rue au Chemin du Prieur
- Présentation du plan de stationnement au département
- Madame BOURDON, propose une vente de vêtements, elle sera installée devant chez Larbi
- Un camion food truck proposant des plats issus de produits locaux sera sur la place tous les jeudis soir
- Préparation du règlement intérieur du conseil municipal, obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants
- Poubelle posée à l'école, deux seront posées sur la place pour le confort des habitants.
- Deux nouvelles recrues chez les pompiers volontaires. Nous leur souhaitons la bienvenue.
- Ne serait-il pas judicieux de monter une association afin de rechercher des subventions pour l'entretien des gros œuvres du presbytère ?

COMITE DES FETES : Christophe HERNANDEZ prend la parole pour inviter toutes les bonnes volontés pour remonter l'association, en sommeil depuis plusieurs mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20H20

G. MICHAUT

S. JOLLET

I. ROGIER

JP MICHAUT

P. SIMARD

Leslie CHEMIN

B. GUERET

F. NOLET

C. HERNANDEZ

A. LUSIGNY

A. LE ROY

Mélanie PROTAT

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER